

PLUi de Talence : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 11 mai 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Talence (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 5 mai 2026. Il délimite 83 zones, dont 73 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 11 mai 2026.

- Le PLUi de Talence s'applique dans sa version du 5 mai 2026.
- Il délimite 83 zones : 73 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 3 agricoles (A) et 7 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Talence occupe le rang 99 par le nombre de zones délimitées : 28 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 852 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Talence depuis 2013, pour 3 508 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, aucun extrait retenu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	83 zones
Zones urbaines (U)	73 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	3 zones
Zones naturelles (N)	7 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI BORDEAUX METROPOLE
Version du	5 mai 2026
Partition GPU	DU_243300316
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_243300316/0b6c6621184959caf3fa5b684f929657/243300316_reglement_20260505.pdf
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, aucun extrait retenu

Les risques naturels et technologiques à Talence

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORETEXT0000538/6344
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOURETEXT0000538/6344
Risques majeurs recensés	1012282937E du 29/04/2024
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PLU-PM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 11 mai 2026. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/talence-33522>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Talence : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Situation administrative

Code INSEE	UM10, UM11, UM12, UM13, UM14, UM19, UM2, UM28, UM30, UM34, UM35, UM5, UM6, UM8, UP1, UP2, UP37, UP49, UP79, UP90, US1, US10, US2, US4, US5, US6
Code postal	33522
Intercommunalité	33400
Département	Bordeaux Métropole
Région	Gironde
	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	83 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	83 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	83 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Bègles (3,4 km)	90 zones
Gradignan (4,6 km)	140 zones
Villenave-d'Ornon (4,8 km)	161 zones
Floirac (6,3 km)	86 zones
Bordeaux (6,3 km)	288 zones
Le Bouscat (6,6 km)	79 zones
Bouliac (7,1 km)	59 zones
Pessac (7,4 km)	175 zones
Mérignac (7,6 km)	274 zones
Cenon (7,7 km)	87 zones
Eysines (9,1 km)	126 zones
Bruges (9,3 km)	91 zones
Lormont (9,6 km)	81 zones
Artigues-près-Bordeaux (10,1 km)	53 zones
Le Haillan (10,6 km)	66 zones
Bassens (12,3 km)	77 zones
Carbon-Blanc (12,8 km)	53 zones
Blanquefort (12,9 km)	117 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/talence-33522>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.